



Non à la Nuit à temps partiel à Poissy ! Signez massivement la pétition !

Le 20/09/2016

Au CE du 30 août, la CGT a demandé à la direction de s'engager à ne pas mettre en place la nuit à temps partiel à Poissy.

En effet, suite à la signature du NCS 2 par tous les syndicats sauf la CGT, la direction a la possibilité d'appliquer la Nuit à temps partiel à Poissy jusqu'à son démontage prévu officiellement fin décembre prochain et en mars/avril 2017.

Cette mesure, si elle devait être appliquée, serait une véritable catastrophe pour les salariés de Nuit.

Après avoir signé un nouveau contrat de travail d'une durée de **28h30 par semaine sur 5 nuits**, les salariés de Nuit **perdraient brutalement entre 350 à 400 € par mois**.

Cela n'empêcherait pas la direction de faire travailler les salariés jusqu'à 35h par semaine voir plus. La différence serait stockée dans un compteur variation.

Le solde de ce compteur serait effectué qu'à la fin de la période de référence.

La CGT a revendiqué que cette mesure honteuse et injustifiée ne s'applique pas à Poissy.

On ne voit pas pourquoi après avoir fait un record de rentabilité au 1^{er} semestre 2016 avec 1,2 milliard de bénéfices, les salariés de l'équipe de Nuit de Poissy se verraient imposés encore de nouveaux sacrifices.

Lors du CE du 30 août, le DRH a refusé de s'engager : *« Aucune décision de prise. La mise en place de cette Nuit variable est possible mais on ne s'engage pas sur sa non possibilité ».*

La CGT propose aux salariés de se faire entendre de la direction et lance une pétition réclamant que la direction s'engage à ne pas appliquer la Nuit à temps partiel à Poissy.

La CGT remettra la pétition à la réunion du CE du 29 septembre.

**Nous avons la possibilité de nous faire entendre
et de faire reculer la direction sur ce point.**

Pas touche aux salaires de l'équipe de Nuit !

Non à la Nuit à temps partiel à Poissy !

Signez massivement la pétition

qui vous sera proposée!